

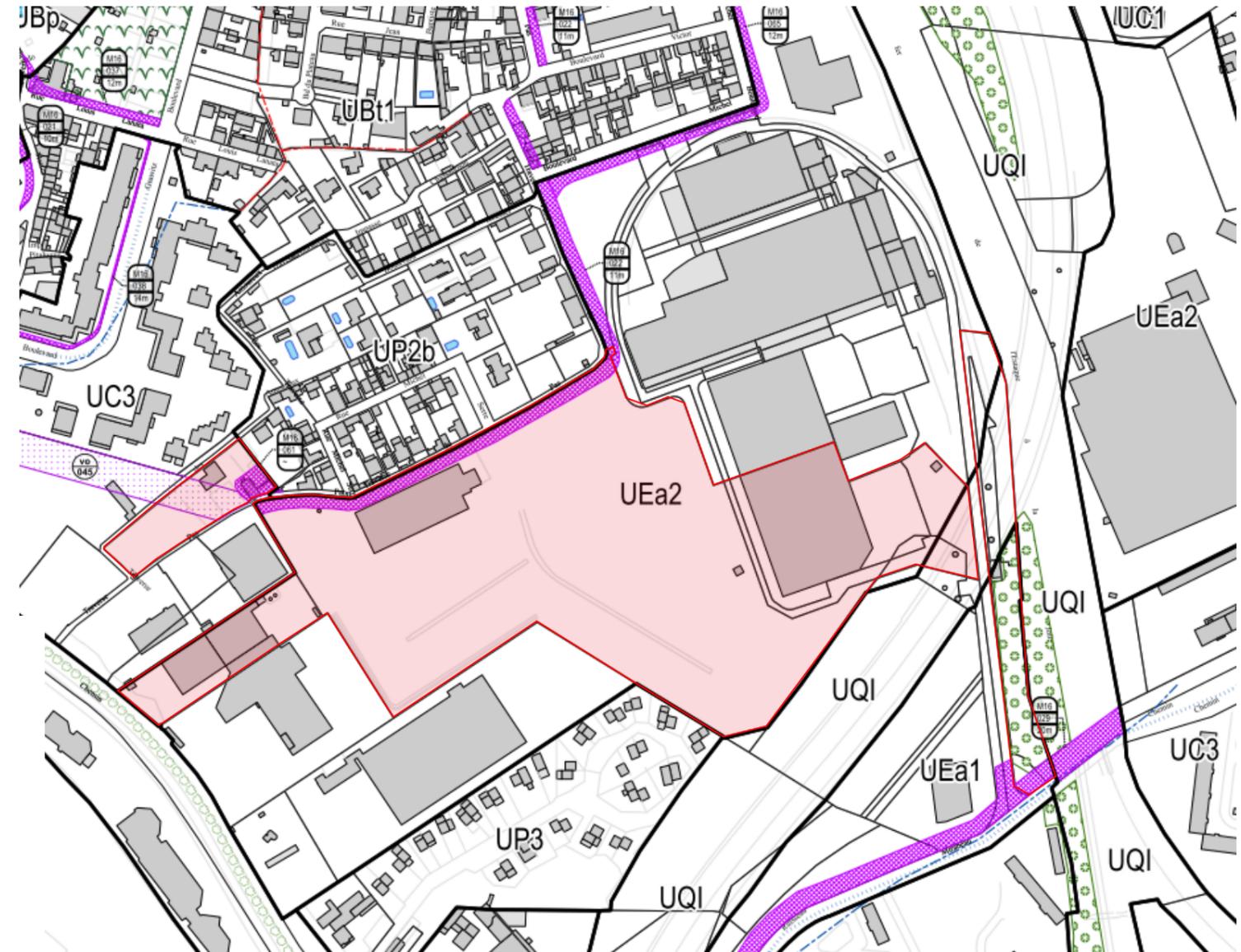
Art. 12	Desserte par les voies publiques ou privées	<ul style="list-style-type: none"> a- Terrain doit être desservi par une emprise publique ou une voie b- Si impasse plus de 30m : aire de retournement c- Accès interdits sur autoroutes et voies majeures d- Nombre d'accès limité à un seul / voie ou emprise e- Accès conçus pour réduire l'impact sur la fluidité et permettent d'assurer la sécurité
---------	---	--

conforme

Art.13	Desserte par les réseaux	<ul style="list-style-type: none"> a- AEP , ok b- Raccordement EU collectif, OK c- Rejet EU interdits dans réseau EP d- Rejet EU issues d'activités pro fait l'objet d'une autorisation du gestionnaire du réseau e- EP : dépend de zone 1 ou 2 . Terrain en zone 2 plus favorable, 4 options envisageables : <ul style="list-style-type: none"> - Rejet par infiltration : Volume minimal : 500 m3 / ha (50 L / m²), vidange en moins de 48h - Rejet dans un milieu naturel : volume minimal : 500 m3 / ha, débit fuite 10 L/s/ha - Rejet au caniveau : volume minimal : 750 m3 / ha, débit de fuite 10 L/s/ha (5L/s/rejet max) - Rejet dans réseau unitaire : si aucune autre option n'est envisageable : V : 900 m3 / ha, débit 5L/s/ha f- L'infiltration doit être privilégiée pour la vidange du volume de rétention g- Les surfaces qui peuvent être polluées doivent être équipés d'un dispositif de piégeage de la pollution h- Les aménagements doivent garantir le libre écoulement des EP i- Branchement elec et gaz réalisés en souterrain j- Branchement télécom réalisé en souterrain k- Constructions desservis par équipements conformes aux exigences du RDDECI13 (SDIS)
--------	--------------------------	---

conforme

Art. 14	Coefficient d'occupation du sol	Non réglementé.
---------	---------------------------------	-----------------



Maitrise d'Ouvrage	Assistant à la Maitrise d'Ouvrage	Architectes	Bureaux d'Etude Technique	Controlleur Technique
SEGRO WHERE BUSINESS WORKS	R2M	lesateliers4+ enia ARCHITECTES	INGENIERIE STRUCTURES BTC LASA MG Critical Building Datacenter consultants Ecotonia	SOCOTEC

Segro-Actisud - Construction d'une plateforme logistique , d'un data-center et d'un parking ZA Actisud, 90 Chemin du Ruisseau Mirabeau - 13016 Marseille

n° PLAN	INDICE	DATE	PERMIS DE CONSTRUIRE	ECHELLE	PHASE	Réf_info
PC AN 01 d	A	22/12/2023	Resumé contraintes urbanisme	1:1	PC	77074